



PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord
Cabinet
Bureau des affaires politiques
et de la sécurité intérieure

Lille, le 17 mars 2017

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

en communication à

- M. le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord
- Mme et MM. les Sous-Préfets

Objet : mise en sûreté des établissements scolaires

Réf : mes circulaires des 7 janvier 2015, 18 janvier, 22 mars, 21 juillet et 4 août 2016

La récente fusillade qui s'est produite dans un lycée de Grasse a montré l'importance qu'il faut accorder à la sécurisation et aux contrôles des entrées des établissements scolaires, non seulement dans le contexte de risque d'attentats terroristes que nous connaissons, mais aussi face à la multiplication des tueries de masse qui ont affecté ces dernières années des écoles dans différents pays.

L'inquiétude des parents d'élèves est légitime et nous devons répondre à leurs attentes en veillant avec la plus grande vigilance à la mise en sécurité de leurs enfants pendant le temps scolaire ou périscolaire.

Je vous ai, à plusieurs reprises, demandé de rappeler aux directeurs d'écoles les consignes de sécurité, telles qu'elles ont été définies en lien avec le directeur académique des services de l'éducation nationale, conformément aux instructions des ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale.

Il me semble aujourd'hui nécessaire que vous vous assuriez, auprès des directeurs d'école, de l'application stricte de ces mesures.

Je sais pouvoir compter sur votre entière implication pour mener à bien cette mission, et vous assure de la disponibilité des forces de l'ordre et des référents sûreté de l'éducation nationale pour tout conseil que vous jugerez utile.

Michel LALANDE